

PRIX DE L'ACTION D'ART URBAIN 2001

Société : LOTICIS SA - 47, route de Paris - 78760 Pontchartrain - Tel : 01.34.89.34.91
Responsable de la société : Rémi ROCHÉ - Directeur Général - DESS Urbanisme - Diplômé IATEUR
Présentateur : Rémi ROCHÉ
Organisme décisionnaire : Mr Hervé PLANCHENAUT - Maire Conseiller Général
Propriétaire du site : LOTICIS SA

Description de l'opération : Le quartier créé en limite du centre-ville de MONTFORT L'AMAURY comporte 41 maisons individuelles réalisées sur des parcelles de 800 m² minimum. Un règlement de lotissement a fixé les prescriptions architecturales applicables aux constructions en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Mairie, en conformité avec les règles de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). La trame végétale existante était également à respecter dans la composition du lotissement. Les règles de construction imposées concernent la toiture (tuiles plates 72 au m² avec 2 pentes), les enduits de façades (fins et grattés), la proportion des ouvertures (plus hautes que larges - lucarnes à capucine) et les clôtures (fer forgé).

Equipe pluridisciplinaire : Michel TETREAU - Architecte - Global Architecture
Patrick COGNO - Architecte DPLG Paysagiste - STUDIO NEMO
Jean-Claude NOEL Géomètre Expert
Christian COURTOIS - Ingénieur VRD - GEMOC
Bruno MORINI - Maquettiste - VERSION ORIGINALE

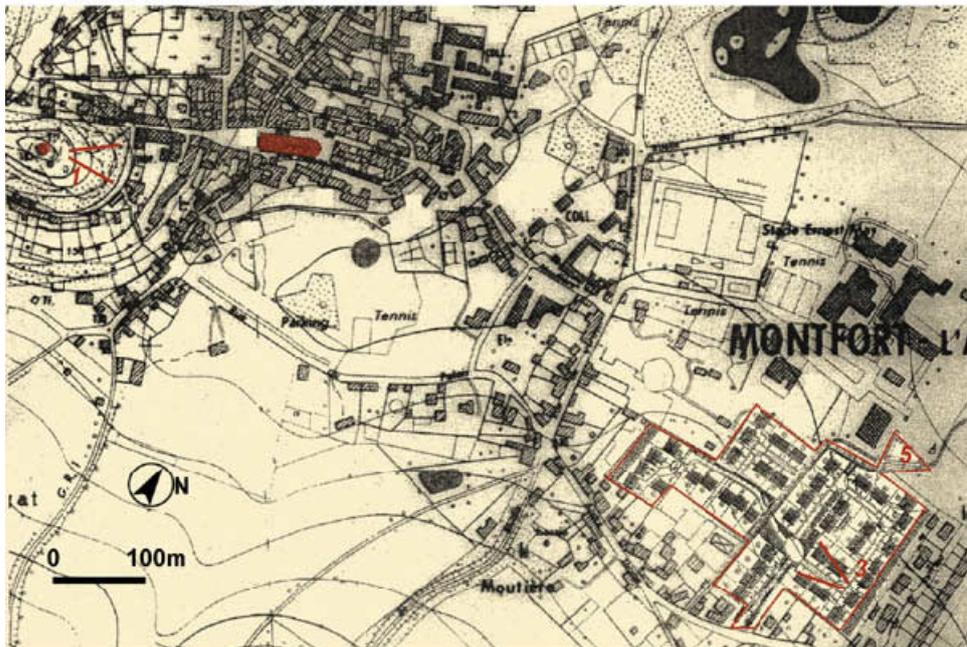
UN LOTISSEMENT EN SITE PROTÉGÉ, Montfort L'Amaury (78)



1 - Vue de la tour Anne de Bretagne



2 - Clôtures et trame végétale



Localisation, points de vue



3 - La tour en fond de scène



4 - Allée piétonne

5 - Bassin

Qualité architecturale

- La **trame existante végétale** a servi de guide au plan de masse. Des **vues en fond de scène** cadrent la tour Anne de Bretagne.
- Le stationnement des véhicules a été réparti à différents endroits de la composition, et les clôtures assurent la liaison du minéral et du végétal.
- Les toits, ouvertures et clôtures respectent les prescriptions architecturales de l'Architecte des Bâtiments de France et donnent de l'unité à l'ensemble, quelque soit le constructeur.

Qualité de la vie sociale

- L'entrée principale du lotissement, sur la route départementale, a été déplacé afin d'assurer la sécurité d'accès.
- L'ancien accès sert de **liaison piétonne** aux équipements sportifs, de loisirs et aux écoles; cet itinéraire planté favorise la rencontre entre les habitants.
- Les équipements (voirie, placette, réseaux, sente piétonne et plantations) ont été transférés au domaine public communal, évitant une ségrégation avec le reste de la ville.

Respect de l'environnement

- Le quartier est à l'abri du bruit et participe au renforcement de l'environnement végétal.
- Le réseau d'assainissement est raccordé au réseau communal, et un **bassin paysager de rétention** des eaux pluviales, intégré à la composition, se fond dans le paysage.